

Avant d'entrer dans le détail nous souhaitons dénoncer la façon dont la consultation se passe. Pour la grande masse des enseignants, aller sur le site du ministère et faire une contribution écrite, dans une période marquée par le travail autour des conseils de classes, de l'orientation, des examens... et la préparation de la rentrée, est quasiment rédhibitoire. De plus, la consultation a été organisée dans les académies de façon totalement disparate, avec plus au moins de sérieux. Enfin, est-il déontologiquement acceptable qu'elle ait été organisée de façon non anonyme par les IPR, c'est-à-dire les personnes susceptibles de venir vous inspecter demain ... Tout ceci discrédite le bien-fondé de cette initiative et il est probable que ces méthodes conditionnent un avis favorable des collègues et/ou équipes ayant répondu.

Par ailleurs il ne paraît pas non plus concevable qu'une organisation représentative comme la nôtre n'ait pas l'occasion de discuter avec le ministère sérieusement sur ce sujet, avant la tenue du CSE.

Bref vous aurez compris que nous ne sommes pas satisfaits de cette situation. Nous sommes inquiets de la perception qu'en a la profession, et par contre coup de l'impact probable des programmes sur l'EPS.

#### QUELLE APPROCHE DES PROGRAMMES EN EPS, LES RAISONS DE NOS AMENDEMENTS.

La différence entre les propositions de l'IG et les nôtres repose sur des approches différentes de la fonction des programmes. Pour résumer l'IG est préoccupée avant tout par l'organisation de l'EPS et la « lisibilité ». Nous sommes d'abord soucieux de définir précisément ce qui doit être appris à la fin du collège. Mais, n'ayant pu avancer plus avant sur cette logique faute d'une réelle volonté politique, nous souhaitons faire, malgré tout, quelques remarques concernant l'organisation de l'EPS et sa lisibilité. Autrement dit, nous acceptons de jouer le jeu tel qu'il est imposé et nous faisons des propositions visant à améliorer le texte existant.

Un certain nombre d'amendements portent sur des formules soit ambiguës, soit pouvant porter à interprétations diverses.

D'autres sont plus importants et touchent plus profondément le texte et évidemment les intentions du groupe de rédaction. Nous les synthétisons ici :

- L'ordre et la nature des objectifs généraux : Il est assez étonnant de revendiquer une éducation à la santé comme objectif premier (sinon pourquoi l'avoir placé en premier ?) alors que l'éducation à la santé est par essence une éducation pluridisciplinaire, dans laquelle l'EPS ne peut être qu'une petite contribution, surtout au regard des compétences attendues développées dans le programme. Pour nous, la participation de l'EPS à l'éducation à la santé se fera pleinement par l'atteinte conjointe des 3 objectifs. Stratégiquement, et au regard des politiques développées dans d'autres pays, nous pensons que nous n'avons rien à gagner de cette logique utilitariste, qui renforce l'idée que l'EPS ne sert pas, en elle-même, l'éducation des jeunes, mais doit se justifier et se donner un poids qu'elle n'a pas.
- La centration sur l'organisation de l'EPS et son affichage ont amené les groupes successifs à chercher des formulations qui voudraient tout régler : identifier le sens des apprentissages,

définir l'EPS, classer les APSA, servir d'outil de programmation... Ce sont les « compétences propres » et les « compétences méthodologiques et sociales. » Voulant ainsi tout régler, elles ne règlent, au bout du compte rien : le classement n'est pas pertinent (comment justifier que la danse et l'aérobic fassent partie de la même classe de problèmes ?), elles identifient mal le sens des apprentissages (entre produire une performance qui peut être un but en soi, et adapter ses déplacements qui n'est qu'un moyen... on voit que les registres sont mal identifiés)... Nous faisons une proposition nouvelle qui consiste à découpler les grands enjeux éducatifs retenus par l'École et les groupes d'APSA pour ne pas tout mélanger.

- Sur la liste d'APSA, nous faisons une remarque dans le texte, à défaut de faire des propositions. C'est une partie sensible pour la profession et importante pour la formation des jeunes, et nous considérons que le sujet est aujourd'hui très mal traité.
- Les volumes horaires indiqués sont à nos yeux insuffisants pour de réelles transformations. On ne peut se limiter à un niveau 1 en sixième. Un niveau 3 peut être visé en fonction des possibilités locales (gain de temps avec les installations intra-muros...).

Nous sommes prêts à une rencontre permettant des échanges plus approfondis concernant ces projets.

Pour le SNEP, Christian Couturier

***Propositions d'amendements du SNEP au texte « programmes d'EPS » proposé par le Ministère***

Texte proposé par l'administration	Proposition de texte corrigé (commentaires entre parenthèses si nécessaire)
<p><b>PROGRAMME DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE POUR LE COLLEGE</b></p> <p><b>PREAMBULE</b></p> <p>L'Education Physique et Sportive (EPS), à tous les niveaux de la scolarité, vise la réussite de tous les élèves et contribue, avec les autres disciplines, à l'instruction, la formation et l'éducation de chacun. Elle participe à l'acquisition et à la maîtrise du socle commun et permet de faire partager aux élèves les valeurs de la République.</p> <p>L'EPS garantit aux élèves une culture commune par la pratique scolaire d'activités physiques sportives et artistiques (APSA) et permet à chacun d'améliorer ses possibilités d'adaptation motrice, d'action et de réaction à l'environnement. L'école, le collège et le lycée, aident à l'appropriation d'une culture physique, sportive et artistique de façon critique, responsable, lucide et citoyenne.</p> <p>Au sein de l'ensemble des disciplines d'enseignement, l'EPS occupe un espace particulier où le corps est l'objet et le sujet déterminant du développement et du bien-être des élèves. Elle offre ainsi une complémentarité aux autres apprentissages et assure l'indispensable équilibre du temps scolaire. En proposant une activité physique régulière, elle favorise l'acquisition d'habitudes de pratiques nées souvent du plaisir éprouvé et participe à la lutte contre la sédentarité et l'obésité.</p> <p>Chaque étape de la scolarité apporte sa contribution à l'ambition d'une formation complète, équilibrée et cohérente.</p> <p>A l'école primaire les élèves, par la confrontation à des problèmes variés et la</p>	<p><b>PROGRAMME DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE POUR LE COLLEGE</b></p> <p><b>PREAMBULE</b></p> <p>L'Education Physique et Sportive (EPS), à tous les niveaux de la scolarité, vise la réussite de tous les élèves et contribue, avec les autres disciplines, à l'instruction, la formation et l'éducation de chacun. Elle participe à l'acquisition et à la maîtrise du socle commun et permet de faire partager aux élèves les valeurs de la République.</p> <p><i>Par l'enseignement et la pratique des activités physiques sportives et artistiques, l'EPS, vise, pour tous les élèves, l'accès à une culture commune. Elle doit ainsi permettre à chacun d'améliorer ses possibilités d'adaptation, d'action et de réaction à son environnement physique et humain. L'école, le collège et le lycée, aident donc à l'appropriation d'une culture physique, sportive et artistique de façon critique, responsable, lucide et citoyenne.</i></p> <p>Au sein de l'ensemble des disciplines d'enseignement, l'EPS occupe une place originale où <i>l'action et l'engagement de soi sont déterminants. L'élève, dans sa globalité, est à la fois objet et sujet de sa propre éducation, de son développement.</i> L'EPS offre ainsi une complémentarité aux autres apprentissages et assure l'indispensable équilibre du temps scolaire. En proposant une activité physique régulière, elle favorise l'acquisition d'habitudes de pratiques <i>nées souvent du plaisir et qui participent à la lutte contre la sédentarité et à l'éducation à la santé.</i></p> <p>Chaque étape de la scolarité apporte sa contribution à l'ambition d'une formation complète, équilibrée et cohérente.</p> <p>A l'école primaire, par <i>des apprentissages caractéristiques de types d'APSA et jeux variés et par</i> la rencontre avec les autres, <i>les élèves</i> explorent <i>et développent</i> leurs</p>

rencontre avec les autres, dans différents jeux et APSA, explorent leurs possibilités et construisent leurs premières compétences.

Au collège, les élèves passent de la préadolescence à l'adolescence et connaissent des transformations corporelles, psychiques et sociales importantes. L'EPS doit aider tous les collégiens, filles et garçons, à acquérir de nouveaux repères sur soi, sur les autres, sur l'environnement, de nouveaux pouvoirs moteurs pour construire une image positive de soi. Les élèves confrontés à la richesse et à la diversité du champ culturel des APSA, sont conduits à gagner en efficacité, à identifier les problèmes qui se posent, à les résoudre et à stabiliser leurs réponses en utilisant au mieux leur potentiel. Parallèlement à une intégration progressive de la règle, ils apprennent à s'engager dans une démarche de projet, acquièrent des méthodes et prennent des responsabilités.

Au lycée, les élèves se déterminent, approfondissent leurs apprentissages et affinent leurs réponses dans un nombre plus réduit d'APSA. Ils gagnent en autonomie pour bâtir des projets d'action, de jeu, de transformation ou d'entraînement adaptés à leurs possibilités. Ils s'approprient les conditions d'entretien et de développement de leurs ressources en vue de poursuivre une pratique physique régulière.

Au collège, plusieurs formes de pratiques physiques sont organisées.

**Le cours d'éducation physique et sportive** propose un enseignement disciplinaire obligatoire pour tous et des apprentissages dont les contenus sont précisés dans ce programme.

**L'association sportive (AS)** permet une découverte, un approfondissement et une spécialisation dans une ou plusieurs activités sportives ou artistiques, mais aussi une formation certifiée à des tâches d'organisation, d'arbitrage, de managérat et de reportage. L'AS organise la rencontre entre élèves, d'un même ou de plusieurs établissements, sous des formes compétitives ou promotionnelles. Par des prises d'initiatives et de responsabilités, elle permet un apprentissage concret de la vie associative, élément de la citoyenneté favorisant ainsi une approche humaniste du sport.

**Les sections sportives scolaires** accueillent des élèves en voie de spécialisation sportive et leur procurent la possibilité de bénéficier, par un aménagement de leur scolarité et un suivi régulier, de conditions favorisant la réussite et l'équilibre entre étude et sport.

Des activités de soutien ou d'approfondissement peuvent être organisées pour les élèves, en dehors du temps d'enseignement, particulièrement dans le cadre de **l'accompagnement éducatif**.

possibilités et construisent **des** compétences **élémentaires**.

Au collège, les élèves passent de la préadolescence à l'adolescence et connaissent des transformations corporelles, psychiques et sociales importantes. L'EPS, **par les compétences qu'elle vise aide** tous les collégiens, filles et garçons, à acquérir de nouveaux repères sur soi, sur les autres, sur l'environnement, de nouveaux pouvoirs pour construire une image positive de soi. Les élèves, sont conduits à gagner en efficacité, à identifier les problèmes **que la diversité du champ culturel des APSA leur pose**, à les résoudre et à stabiliser leurs réponses en utilisant **et en développant** leur potentiel. Parallèlement à une **compréhension et à une** intégration progressive de la règle, ils apprennent à s'engager dans une démarche de projet, acquièrent des méthodes et prennent des responsabilités.

Au lycée, les élèves se déterminent, approfondissent leurs apprentissages et affinent leurs réponses dans un nombre plus réduit d'APSA. Ils gagnent en autonomie pour bâtir des projets d'action, de jeu, de transformation ou d'entraînement adaptés à leurs possibilités. Ils s'approprient les conditions de développement de leurs ressources en vue de poursuivre une pratique physique régulière **hors de l'Ecole et durant toute leur vie**.

Au collège, plusieurs formes de pratiques physiques sont organisées.

**Le cours d'éducation physique et sportive** propose un enseignement disciplinaire obligatoire pour tous et des apprentissages dont les contenus sont précisés dans ce programme.

**L'association sportive (AS)** permet une découverte, un approfondissement et une spécialisation dans une ou plusieurs activités sportives ou artistiques, mais aussi une formation certifiée à des tâches d'organisation, d'arbitrage, de managérat et de reportage. L'AS organise la rencontre entre élèves, d'un même ou de plusieurs établissements, sous des formes compétitives ou promotionnelles. Par des prises d'initiatives et de responsabilités, elle permet un apprentissage concret de la vie associative, élément de la citoyenneté favorisant ainsi une approche humaniste du sport.

**Les sections sportives scolaires, dont le cadre réglementaire est fixé par la circulaire de 1996 et la charte de 2002,** accueillent des élèves en voie de spécialisation sportive et leur procurent la possibilité de bénéficier, par un aménagement de leur scolarité et un suivi régulier, de conditions favorisant la réussite et l'équilibre entre étude et sport.

**Des activités de soutien ou d'approfondissement peuvent être organisées pour les élèves sous différentes formes.**

#### LA CONTRIBUTION DE L'EPS AUX ACQUISITIONS DU SOCLE COMMUN

L'EPS participe à l'acquisition de la plupart des compétences du socle commun, en offrant aux élèves un lieu d'expériences concrètes. Si l'EPS participe comme toutes les disciplines à la maîtrise et à l'exploitation de la langue française (compétence 1), sa contribution se situe principalement dans :

- la maîtrise des connaissances sur l'homme : l'organisation et le fonctionnement du corps humain, le corps humain et ses possibilités, (compétence 3),
- l'utilisation de tableaux et d'outils de traitement informatique des données, utiles aux apprentissages de l'EPS et donnant un sens concret aux TIC (compétence 4),
- l'acquisition d'une culture sportive qui mérite d'être examinée dans tous ses aspects pour en comprendre les richesses et les dérives, l'acquisition d'une sensibilité artistique vécue par le corps, d'un éveil au respect de la planète qu'il s'agit de préserver (compétence 5),
- l'exercice de la citoyenneté vécue en acte dans les apprentissages de l'EPS, par l'appropriation du sens et de la nécessité des règles, la capacité à assurer sa sécurité et celle de ses camarades et par l'engagement dans différents rôles sociaux (compétence 6),
- la construction d'un élève plus autonome, plus responsable et capable de prendre des initiatives. L'élève apprend à concevoir et mener des projets jusqu'à leur terme, à travailler en équipe et respecter des échéances (compétence 7).

#### LE LIEN AVEC LE PROGRAMME DE L'HISTOIRE DES ARTS

L'EPS participe à l'acquisition d'une culture humaniste. A ce titre, elle contribue à sensibiliser les élèves à l'histoire des arts principalement dans le domaine des « arts du spectacle vivant ».

Lorsque les activités danse et arts du cirque sont programmées, quel que soit le niveau de classe, une mise en perspective historique et culturelle est proposée. Celle-ci s'appuie alors sur les thématiques du programme d'histoire des arts ou sur des oeuvres communes aux enseignements d'histoire, de français, d'arts plastiques ou d'éducation musicale.

**FINALITE ET OBJECTIFS DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU COLLEGE**

#### LA CONTRIBUTION DE L'EPS AUX ACQUISITIONS DU SOCLE COMMUN

L'EPS participe à l'acquisition de la plupart des compétences du socle commun, en offrant aux élèves un lieu d'expériences concrètes. Si l'EPS participe comme toutes les disciplines à la maîtrise et à l'exploitation de la langue française (compétence 1), sa contribution se situe principalement dans :

- la maîtrise des connaissances sur l'homme : l'organisation et le fonctionnement du corps humain, le corps humain et ses possibilités, (compétence 3),
- l'utilisation de tableaux et d'outils de traitement informatique des données, utiles aux apprentissages de l'EPS et donnant un sens concret aux TIC (compétence 4),
- l'acquisition d'une culture sportive qui mérite d'être examinée dans tous ses aspects pour en comprendre les richesses et les dérives, l'acquisition d'une formation artistique pratique, d'un éveil au respect de la planète (compétence 5),
- l'exercice de la citoyenneté vécue en acte dans les apprentissages de l'EPS, par l'appropriation du sens et de la nécessité des règles, la capacité à savoir prendre des risques tout en assurant sa sécurité et celle de ses camarades, à jouer différents rôles sociaux (compétence 6),
- la construction d'un élève plus autonome, plus responsable et capable de prendre des initiatives. L'élève apprend à concevoir et mener des projets jusqu'à leur terme, à travailler en équipe et respecter des échéances (compétence 7).

#### LE LIEN AVEC LE PROGRAMME DE L'HISTOIRE DES ARTS

*Cette partie ne devrait-elle pas être proposée dans les thèmes de convergences ?*

L'EPS participe à l'acquisition d'une culture humaniste. A ce titre, elle contribue à sensibiliser les élèves à l'histoire des arts principalement dans le domaine des « arts du spectacle vivant ». Lorsque les activités danse et arts du cirque sont programmées, quel que soit le niveau de classe, une mise en perspective historique et culturelle est proposée. Celle-ci s'appuie alors sur les thématiques du programme d'histoire des arts ou sur des oeuvres communes aux enseignements d'histoire, de français, d'arts plastiques ou d'éducation musicale.

**FINALITE ET OBJECTIFS DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU COLLEGE**

### Une finalité

L'EPS a pour finalité de former un citoyen, cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué.

### Trois objectifs

Par la pratique scolaire des activités physiques, sportives et artistiques, elle vise, pour tous les élèves, en les articulant et sans ordre de priorité, les objectifs suivants :

**- L'éducation à la santé et à la gestion de la vie physique et sociale**

*La prise en compte de la santé doit s'envisager dans plusieurs dimensions : physique, psychique, sociale. Progressivement, le collégien doit apprendre à connaître son potentiel, à acquérir des habitudes de vie liées à l'entretien de son corps, à organiser ses pratiques, à prendre en charge sa sécurité et celle des autres. Il doit aussi s'approprier les codes sociaux lui permettant d'établir de bonnes relations aux autres et de respecter l'environnement. A l'adolescence, au moment où le jeune, en quête d'identité, est susceptible d'adopter des comportements à risques, l'EPS peut l'aider à prendre conscience de l'importance de préserver son capital santé.*

**- La sollicitation, le développement et la mobilisation des ressources individuelles favorisant l'enrichissement de la motricité.**

*Le développement des ressources doit faire l'objet d'une attention particulière au moment où l'élève, fille ou garçon, subit des transformations morphologiques, physiologiques et psychologiques importantes. Toutes les activités physiques du programme permettent la sollicitation et le développement des aptitudes et ressources de chaque élève, éléments déterminants de sa réussite, de son aisance et de l'estime qu'il a de lui-même.*

**- L'accès au patrimoine de la culture physique et sportive**

*Au collège, l'élève doit vivre des expériences corporelles variées et approfondies. Il accède ainsi à une culture raisonnée, critique et réfléchie des APSA. Cet apprentissage se fait au travers de pratiques scolaires*

### Une finalité

L'EPS a pour finalité de former **des** citoyens, cultivés, lucides, autonomes, physiquement et socialement éduqués.

### Trois objectifs

Par la pratique scolaire des activités physiques, sportives et artistiques **et leur enseignement**, elle vise, pour tous les élèves, en les articulant ~~et sans ordre de priorité~~ les objectifs suivants :

*(les commentaires sont inutiles, ils ne précisent pas bien les enjeux et alourdissent la présentation)*

- La sollicitation, le développement et la mobilisation des ressources individuelles, favorisant l'enrichissement de l'activité adaptative de l'élève pour gagner en aisance et en efficacité.

- L'appropriation critique de compétences et de valeurs propres au patrimoine culturel que constituent les APSA.

- L'acquisition des compétences relatives à la prise en charge personnelle de sa vie physique et sociale.

En cherchant à atteindre ces objectifs, l'EPS apporte une contribution déterminante à l'épanouissement de chacun et à l'éducation à la santé.

*issues des pratiques sociales, aménagées en fonction des impératifs éducatifs. L'acquisition de compétences et de valeurs permet au collégien de se situer au sein d'une culture contemporaine.*

### LES COMPETENCES A ACQUERIR EN EPS AU COLLEGE

Pour atteindre les visées éducatives, la maîtrise du socle commun et garantir une formation complète et équilibrée, les contenus de l'enseignement de l'EPS s'organisent autour de deux ensembles de compétences. Ensembles qui, dans la pratique, s'articulent et interagissent constamment :

**l'ensemble des compétences propres à l'EPS** révélant principalement une adaptation motrice efficace de l'élève confronté aux grandes catégories d'expériences les plus représentatives du champ culturel des APSA.

**l'ensemble des compétences méthodologiques et sociales** révélant principalement l'appropriation d'outils, de méthodes, de savoirs et de savoir être nécessaires aux pratiques et aux apprentissages dans le respect des règles et des rapports humains.

Quelle que soit la nature des compétences, celles ci représentent un ensemble structuré d'éléments (des connaissances, des capacités, des attitudes) permettant à l'élève de se montrer efficace dans un champ d'activité donné et de faire face de façon adaptée aux problèmes qu'il rencontre.

#### Les compétences propres à l'EPS

Compte tenu de la diversité et de la pluralité des pratiques culturelles, des caractéristiques et spécificités des collégiens, quatre compétences propres à l'EPS sont identifiées pour ce niveau d'enseignement.

**- Réaliser une performance maximale mesurable à une échéance donnée**  
Réaliser et stabiliser une performance mesurée dans le temps ou l'espace, à une échéance donnée, en utilisant au mieux son potentiel, dans un milieu terrestre ou aquatique, standardisé ou normé, en sachant s'investir et persévérer quel que

*(nous proposons une réécriture de ce chapitre, voir argumentaire, en présentation)*

### LES COMPETENCES A ACQUERIR EN EPS AU COLLEGE

Pour atteindre les visées éducatives, la maîtrise du socle commun et garantir une formation complète et équilibrée, les contenus de l'enseignement de l'EPS s'organisent autour de deux ensembles de compétences. Ces ensembles qui, dans la pratique s'articulent, interagissent constamment, **fondent l'existence de compétences attendues dans chaque APSA étudiée :**

- **Des compétences sportives et artistiques scolaires, propres à l'EPS**, révélant principalement une adaptation **globale et** efficace de l'élève aux grandes catégories d'expériences les plus représentatives **de ce** champ culturel.
- **Des compétences d'ordre méthodologique et social** révélant principalement l'appropriation d'outils, de méthodes, de savoirs et de savoir être nécessaires aux pratiques et aux apprentissages dans le respect des règles et des rapports humains.

Le champ des pratiques **sportives et artistiques** est extrêmement vaste. Pour permettre à l'élève d'avoir une formation visant l'essentiel de ces pratiques, l'école identifie et sélectionne –pour le collège – **cinq** grandes catégories d'expériences qui sont les plus représentatives de cette culture et du sens de celle-ci. Il s'agira d'apprendre à l'élève à :

- **réaliser une performance ;**
- **réaliser des déplacements adaptés à des environnements contraignants ou changeants en gérant de façon raisonnable le rapport**

soit le type d'effort.

**- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains**

Réaliser, maîtriser et adapter un déplacement, en faisant des choix d'itinéraires, dans un milieu plus ou moins connu, plus ou moins varié, situé en pleine nature ou en condition similaire, nécessitant de s'engager en sécurité dans le respect de l'environnement.

**- Réaliser une prestation à visées artistique, esthétique ou acrobatique**

Concevoir, produire et maîtriser une prestation à visée artistique ou acrobatique, devant un public ou un jury, selon un code ou des règles de scène en osant se montrer et s'assumer.

**- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif**

Rechercher le gain d'une rencontre, en prenant des informations et des décisions pertinentes, pour réaliser des actions efficaces, dans le cadre d'une opposition avec un rapport de forces équilibré et adapté en respectant les adversaires, les partenaires, l'arbitre.

**Les compétences méthodologiques et sociales.**

En référence au socle commun et compte tenu des caractéristiques et spécificités des collégiens, quatre compétences méthodologiques et sociales sont identifiées.

**- Agir dans le respect des règles** par le respect de soi et des autres, le respect des règles de sécurité, de fonctionnement et le respect de l'environnement.

**- Organiser et assumer des rôles sociaux et des responsabilités** par la gestion et l'organisation des pratiques et des apprentissages : installer, utiliser, ranger du matériel, recueillir des informations, travailler en équipe et s'entraider.

**- Se mettre en projet** par l'identification, individuelle ou collective des conditions de l'action, de sa réussite ou de son échec pour élaborer un projet d'action et le mettre en œuvre, raisonner avec logique et rigueur, apprécier l'efficacité de ses actions, développer sa persévérance

**- Se connaître, se préparer, se préserver** par la régulation et la gestion de ses

**risque sécurité.**

- **Réaliser une prestation à visée esthétique ;**
- **conduire et maîtriser un affrontement ou une confrontation ;**
- **s'engager dans une production ou une activité collective.**

En milieu scolaire, ces expériences se vivront à travers l'acquisition de compétences concrètes que l'on nommera par convention : compétences attendues, et qui sont déclinées par APSA. L'acquisition de ces compétences ne peut se faire sans que l'élève comprenne comment il se transforme pour répondre aux problèmes posés par l'apprentissage dans les APSA. L'enseignement doit donc permettre à l'élève de se doter de méthodes, d'attitudes et de savoir-faire sociaux pour progressivement devenir de plus en plus autonome dans ses apprentissages et critique sur la culture sportive et artistique. Au collège, on retiendra particulièrement :

**- Agir dans le respect des règles** par le respect de soi et des autres, le respect des règles de sécurité, de fonctionnement et le respect de l'environnement.

**- Organiser et assumer des rôles sociaux et des responsabilités** par la gestion et l'organisation des pratiques et des apprentissages : installer, utiliser, ranger du matériel, recueillir des informations, travailler en équipe et s'entraider.

**- Se mettre en projet** par l'identification, individuelle ou collective des conditions de l'action, de sa réussite ou de son échec pour élaborer un projet d'action et le mettre en œuvre, raisonner avec logique et rigueur, apprécier l'efficacité de ses actions, développer sa persévérance

**- Se connaître, se préparer, se préserver** par la régulation et la gestion de ses ressources et son engagement en sachant s'échauffer, récupérer d'un effort dans le respect de principes simples, identifier les facteurs de risque, prendre en compte ses potentialités, prendre des décisions adaptées, se concentrer, maîtriser ses émotions, apprécier les effets de l'activité physique sur le corps humain, s'approprier des principes de santé et d'hygiène de vie.



ressources et son engagement en sachant s'échauffer, récupérer d'un effort dans le respect de principes simples, identifier les facteurs de risque, prendre en compte ses potentialités, prendre des décisions adaptées, se concentrer, maîtriser ses émotions, apprécier les effets de l'activité physique sur le corps humain, s'approprier des principes de santé et d'hygiène de vie.

### LES COMPETENCES ATTENDUES DANS LES APSA DE LA LISTE NATIONALE ;

Une liste nationale d'APSA est arrêtée. Cette liste est représentative des pratiques les plus fréquemment programmées, les plus adaptées au conditions courantes d'enseignement et est de nature à permettre une offre de formation diversifiée et équilibrée .

Pour chacune des APSA de la liste nationale les compétence sont définies. Ces compétences décrivent les acquisitions attendues à la fin d'un cycle d'apprentissage. Chacune d'elles s'inscrit dans l'une des quatre compétences propres à l'EPS et mobilise plusieurs compétences méthodologiques et sociales.

Le programme précise deux niveaux d'exigence : le niveau 1 pour une activité enseignée durant au moins dix heures de pratique effective et le niveau 2 pour une activité enseignée durant au moins vingt heures de pratique effective.

Les compétences attendues supposent la combinaison de connaissances, de capacités et d'attitudes. **Les connaissances** sont de plusieurs ordres : théoriques, réglementaires, tactiques, sur soi, sur les autres et sur l'environnement ; **les capacités** renvoient à la mise en œuvre des connaissances et à la mobilisation des ressources pour agir ; **les attitudes** correspondent aux comportements que l'élève doit avoir dans ses relations à lui-même, aux autres et à l'environnement et sont sous-tendues par des valeurs qu'il convient d'acquérir et d'installer.

Des documents d'accompagnement présenteront pour chacune des activités de la liste nationale, l'ensemble de ces éléments.

### LES COMPETENCES ATTENDUES DANS LES APSA DE LA LISTE NATIONALE ;

Pour construire les compétences du programme et permettre un enrichissement culturel et moteur suffisant des élèves, il est nécessaire de les confronter aux problèmes particuliers posés par huit ensembles d'APSA. Ces ensembles regroupent des APSA dont on estime qu'elles présentent des problèmes proches les uns des autres. Passer par ces huit groupes assure une éducation physique diversifiée.

- Les activités athlétiques.
- Les activités aquatiques de la natation sportive.
- Les activités physiques de pleine nature.
- Les activités gymniques.
- Les activités physiques artistiques.
- Les activités des sports collectifs de ballons.
- Les activités des sports de raquette.
- Les activités des sports de combat.

Une liste nationale est définie. Elle a plusieurs objectifs : réduire le champ des pratiques scolaires pour créer une culture commune identifiable, promouvoir certaines activités soit parce qu'elles sont bien didactisées, soit parce qu'elles permettent d'ouvrir le champ des pratiques pour mieux prendre en compte les filles par exemple, en éliminer d'autres dont le potentiel éducatif est incertain... Cette liste sera révisée régulièrement.

Pour chacune des APSA de la liste nationale les compétences sont définies. Ces compétences décrivent les acquisitions attendues à la fin d'un cycle d'apprentissage.

Le programme précise deux niveaux d'exigence : le niveau 1 pour une activité enseignée durant au moins une quinzaine d'heures de pratique effective et le niveau

2 pour une activité enseignée durant au moins une trentaine d'heures de pratique effective

Les compétences attendues supposent la combinaison de connaissances, de capacités et d'attitudes. **Les connaissances** sont de plusieurs ordres : théoriques, réglementaires, tactiques, sur soi, sur les autres et sur l'environnement ; **les capacités** renvoient à la mise en œuvre des connaissances et à la mobilisation des ressources pour agir ; **les attitudes** correspondent aux comportements que l'élève doit avoir dans ses relations à lui-même, aux autres et à l'environnement et sont sous-tendues par des valeurs qu'il convient d'acquérir et d'installer.

Des documents d'accompagnement présenteront pour chacune des activités de la liste nationale, l'ensemble de ces éléments.

**Référentiel national des compétences attendues**

Activités	Compétences attendues
Demi-fond Niveau 1	Réaliser la meilleure performance possible dans 2 courses l'une de 9 et l'autre 3 minutes, avec 6 minutes de récupération, en utilisant principalement des repères extérieurs et quelques repères sur soi. S'échauffer. Etablir un projet de performance et le réussir à 1 Km/h près.
...	...

*Concernant la liste et les compétences : Nous pourrions faire des propositions, mais elles ne seraient pas plus légitimes que celles-ci. Nous estimons que le travail a été fait sans qu'une méthode appropriée soit utilisée. Nous soutenons la démarche qui consiste à identifier les compétences attendues, nous soutenons l'idée d'une liste nationale, complétée par une liste académique et d'un choix possible par établissement. Mais nous souhaiterions un travail plus large, une explicitation des choix opérés. Par contre nous contestons d'ores et déjà certains de ces choix concernant le découpage de l'athlétisme et pas de la gym, le remplacement de la GR par l'aérobic... Nous demandons, a minima la réintroduction de la GR et de mettre dans le texte que la liste sera revue tous les 4 ans. (une lecture attentive du projet montre qu'au titre des « compétences attendues » se côtoient en fait, suivant les types d'APSA, des « situations de référence », des tâches et ce qu'on pourrait appeler des « compétences ». La présence d'objectifs plus ou moins pertinents masquent mal, trop souvent, l'absence de détermination des savoirs à acquérir. Trop souvent la situation ou la tâche semble se suffire à elle-même pour éclairer l'enjeu du travail à réaliser par l'élève, ce qu'il faut faire pour réussir. C'est trop souvent le règne de l'implicite éducatif qui, s'il convient aux meilleurs élèves, laisse démunie, face à l'apprentissage, la grande majorité d'entre eux. Nous savons la difficulté de ce travail. Mais il s'impose si nous voulons demeurer discipline d'enseignement, ne pas nous perdre dans des chimères pédagogiques ou nous voir cantonner à un rôle*

--	--

Les formulations retenues visent à permettre l'identification précise du niveau d'efficacité motrice attendu pour mieux caractériser la compétence visée. Elles expriment aussi les principales attentes méthodologiques et sociales dans l'APSA, sans ignorer ni interdire la possibilité de dépasser cette première exigence, en développant d'autres compétences méthodologiques du programme.

#### Référentiel académique

Dans chaque académie, le recteur arrête une liste d'APSA correspondant aux réalités et aux particularités régionales et publie les fiches complètes les concernant selon le modèle proposé par le programme. Le nombre d'activités de la liste académique ne pourra excéder le tiers de la liste nationale. Cette liste pourra être actualisée tous les quatre ans.

#### LE SAVOIR NAGER

Priorité nationale, inscrite dans le socle commun, le savoir nager doit être acquis au plus tard en fin de troisième.

Deux niveaux de maîtrise sont identifiés :

- le premier permettant de nager de manière responsable dans un espace surveillé sans se mettre en danger,
- le deuxième permettant de nager de manière responsable dans un milieu naturel surveillé et qui permettrait, le cas échéant, de porter secours.

Ces deux niveaux sont précisés dans l'annexe 1 du programme.

#### ORGANISATION DES CONDITIONS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS

*d'animation. L'objectivation des enjeux de « savoirs » ou encore de « compétences » dans les APSA programmées est la meilleure façon de combattre les confusions qui peuvent s'établir entre le secteur fédéral et l'EPS. C'est aussi la seule façon de s'attaquer à l'échec dans nos enseignements. Si les programmes ne peuvent entrer dans le détail, ils se doivent d'orienter la nature du travail enseignant dans le sens qui s'impose.*

#### Référentiel académique

Dans chaque académie, le recteur arrête une liste d'APSA correspondant aux réalités et aux particularités régionales et publie les fiches complètes les concernant selon le modèle proposé par le programme. Le nombre d'activités de la liste académique ne pourra excéder le tiers de la liste nationale. Cette liste pourra être actualisée.

#### LE SAVOIR NAGER

Priorité nationale, inscrite dans le socle commun, le savoir nager doit être acquis au plus tard en fin de troisième.

Deux niveaux de maîtrise sont identifiés :

- le premier permettant de nager de manière responsable dans un espace surveillé sans se mettre en danger,
- le deuxième permettant de nager de manière responsable dans un milieu naturel surveillé et qui permettrait, le cas échéant, de porter secours.

Ces deux niveaux sont précisés dans l'annexe 1 du programme.

#### ORGANISATION DES CONDITIONS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS

### Le projet d'EPS

Le projet pédagogique est obligatoire en EPS et relève de la responsabilité de l'ensemble de l'équipe de la discipline. Il précise la mise en œuvre locale du programme et s'inscrit dans le projet d'établissement dont il prend en compte les axes principaux. Il doit s'appuyer sur une analyse précise du contexte d'enseignement, proposer des choix et une planification des contenus et présenter les modalités de suivi et d'évaluation retenues.

Sa rédaction collective et concertée spécifie et formalise la politique éducative de l'établissement en matière d'EPS.

Le projet pédagogique est un outil collectif de travail qui alimente au quotidien, réflexions, prises de décisions et mise en œuvre. Les caractéristiques essentielles de la population scolaire dans la discipline.

Le projet pédagogique assure la cohérence du parcours de formation des élèves.

### La programmation des APSA

La maîtrise de toutes les compétences, qu'elles soient propres à l'EPS ou méthodologiques et sociales, doit être visée. Le projet pédagogique doit présenter une programmation exigeante, équilibrée et suffisamment diversifiée pour permettre notamment aux filles et aux garçons de réussir et d'acquérir une culture commune. En conséquence des règles doivent être respectées.

- Huit groupes d'activités doivent être programmés. Pour construire les compétences du programme et assurer la diversité de l'offre de formation, il est nécessaire de confronter les élèves à huit groupes d'activités. Cf. en annexe 2 le tableau de mise en relation
- Le niveau 2 de compétence doit être atteint dans au moins une APSA de chacun des huit groupes d'activités
- Au cycle d'adaptation, seul le niveau 1 est visé.
- Au cycle central, les deux niveaux peuvent être visés.
- Au cycle d'orientation, le niveau 2 est visé dans chaque APSA pratiquée.
- La durée des cycles d'enseignement ne peut être inférieure à 10 heures

### Le projet d'EPS

Le projet pédagogique est obligatoire en EPS et relève de la responsabilité de l'ensemble de l'équipe de la discipline. Il précise la mise en œuvre locale du programme et s'inscrit dans le projet d'établissement dont il prend en compte les axes principaux. Il doit s'appuyer sur une analyse précise du contexte d'enseignement, proposer des choix et une planification des contenus et présenter les modalités de suivi et d'évaluation retenues.

Sa rédaction collective et concertée spécifie et formalise la politique éducative de l'établissement en matière d'EPS.

Le projet pédagogique est un outil collectif de travail qui alimente au quotidien, réflexions, prises de décisions et mise en œuvre. Les caractéristiques essentielles de la population scolaire dans la discipline.

Le projet pédagogique assure la cohérence du parcours de formation des élèves.

### La programmation des APSA

~~La maîtrise de toutes les compétences, qu'elles soient propres à l'EPS ou méthodologiques et sociales, doit être visée.~~ Le projet pédagogique doit présenter une programmation exigeante, équilibrée et suffisamment diversifiée pour permettre ~~notamment~~ aux filles ~~et aux~~ **comme aux** garçons de réussir et d'acquérir une culture commune. En conséquence des règles doivent être respectées.

- Huit groupes d'activités doivent être programmés. Pour construire les compétences du programme et assurer la diversité de l'offre de formation, il est nécessaire de confronter les élèves à huit groupes d'activités. ~~Cf. en annexe 2 le tableau de mise en relation~~
- Le niveau 2 de compétence doit être atteint dans au moins une APSA de chacun des huit groupes d'activités à l'issue du collège
- **Un niveau 3 (plus de 40h) dans une activité est envisageable si les conditions le permettent**
- ~~- Au cycle d'adaptation, seul le niveau 1 est visé.~~
- ~~- Au cycle central, les deux niveaux peuvent être visés.~~
- ~~- Au cycle d'orientation, le niveau 2 est visé dans chaque APSA pratiquée.~~
- La durée des cycles d'enseignement ne peut être inférieure à 10 heures de pratique effective.

de pratique effective

- Trois activités au maximum de la programmation du collège peuvent être choisies hors de la liste nationale :

- deux activités de la liste académique

- une activité spécifique à l'établissement

Le choix de cette activité, justifié dans le projet d'EPS, devra être validé par l'inspection pédagogique régionale. Une fiche précisera les compétences attendues de niveau 1 et de niveau 2, ainsi que les connaissances, capacités, attitudes correspondantes.

#### **L'ACCUEIL DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP, INAPTES PARTIELS OU A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS**

Conformément aux obligations fixées par la loi d'orientation et la loi sur le handicap de 2005, le collège se doit d'accueillir tous les élèves, quels que soient leurs besoins éducatifs particuliers ou leurs situations de handicap. Les finalités affichées par l'EPS au collège concernent en conséquence tous les élèves, ce qui suppose que la classe, les groupes d'apprentissage et l'enseignement de la discipline, soient organisés et aménagés pour le permettre.

L'enseignant a toute latitude pour adapter son cours, les situations d'apprentissage, les rôles distribués ou les outils utilisés, aux possibilités et ressources réelles des élèves. Si l'aménagement dans la structure classe, qui doit être prioritairement recherché n'est pas possible, une modification de l'offre de formation par intégration dans un autre groupe classe peut être envisagée. Un regroupement de ces élèves de différentes classes peut aussi être organisé sur un créneau horaire spécifique. L'enseignant doit conduire ces collégiens à besoins particuliers à la réussite et à la maîtrise des compétences du programme.

#### **LES INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES PARTICULIERES**

Pour répondre à des attentes ou des besoins repérés, des interventions

- Trois activités au maximum de la programmation du collège peuvent être choisies hors de la liste nationale :

- deux activités de la liste académique

- une activité spécifique à l'établissement

Le choix de cette activité, justifié dans le projet d'EPS, devra être validé par l'inspection pédagogique régionale. Une fiche précisera les compétences attendues de niveau 1 et de niveau 2, ainsi que les connaissances, capacités, attitudes correspondantes.

#### **L'ACCUEIL DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP, INAPTES PARTIELS OU A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS**

**RAS**

#### **LES INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES PARTICULIERES**

pédagogiques particulières peuvent être envisagées dans le cadre du projet pédagogique d'EPS ou dans le contexte de la classe. Elles peuvent prendre les formes :

- d'actions de soutien pour les élèves présentant, à leur arrivée au collège, des insuffisances ou des lacunes, particulièrement dans le cas d'élèves ne sachant pas nager et dans le cas d'élèves déficients ou handicapés que l'on ne peut accueillir dans le cadre classique de la classe.
- d'exercices de sollicitation des fonctions sensorielles, de renforcement musculaire ou cardio-respiratoire, de relaxation, d'assouplissement, d'adresse et d'équilibre.
- d'exercices visant le développement et l'entretien physique qui s'appuient sur des pratiques telles que la musculation et le stretching.

Ces activités participent à la construction d'attitudes et d'habitudes corporelles et aident à l'atteinte des objectifs du collège, concernant notamment l'éducation à la santé et la gestion de la vie physique et sociale. Elles doivent être naturellement intégrées dans chacune des leçons quelle que soit l'APSA utilisée mais elles peuvent aussi faire l'objet d'un cycle d'enseignement particulièrement au niveau de la classe de troisième. Dans ce cas l'identification précise des contenus et des compétences attendues doit apparaître dans le projet pédagogique et doit s'inscrire dans les règles de programmation

#### **LE LIEN ENTRE LE PROGRAMME D'EPS ET LES THEMES DE CONVERGENCE**

Les thèmes de convergence des programmes du pôle sciences, visent à renforcer le sens des apprentissages du collège et montrer les liens qui peuvent exister entre les disciplines scientifiques. Six thèmes ont été identifiés comme essentiels à la construction d'une meilleure compréhension de la complexité du monde, à une vision plus juste et moins cloisonnée des choses. L'EPS contribue à l'enrichissement du traitement de ces thèmes en apportant un éclairage spécifique qu'il convient d'articuler avec celui apporté par d'autres disciplines.

**RAS**

#### **LE LIEN ENTRE LE PROGRAMME D'EPS ET LES THEMES DE CONVERGENCE**

**RAS**

*(Dans les annexes, le tableau de correspondance, dans notre optique, n'a plus lieu d'être. Cela a été explicité plus haut.)*

Proposition de reprise du texte LP

La mise en œuvre des programmes nécessite une offre importante et variée d'installations couvertes et de plein air, dans ou à proximité des établissements, adaptées à l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Cette discipline est dépendante pour une part importante des infrastructures sportives situées extra-muros et des conditions d'enseignement qui permettent de tenir compte des genres (féminin / masculin), des âges, des niveaux de sécurité (nageur / non nageur), etc. Elle fait ainsi peser sur la communauté éducative des exigences structurelles (emploi du temps des disciplines, alignement de divisions) et fonctionnelles (constitution de groupes de besoin, de niveau) qui doivent être perçues non pas comme un privilège à accorder aux personnels enseignants d'EPS, mais comme une condition indispensable à la mise en œuvre des programmes de la discipline d'enseignement.

Ces propositions feront l'objets d'amendements au CSE.